



Lignes directrices en cas d'allégation de mauvais traitements ou de harcèlement

Le Lions Clubs International s'engage à protéger la sécurité et le bien-être de tous les participants au programme YCE et ne tolère aucun mauvais traitement ni harcèlement. Toute allégation sera prise au sérieux et doit être traitée selon les directives suivantes. La sécurité et le bien-être des participants au programme doivent toujours être une priorité absolue.

Le Lions Clubs International crée des Lions clubs dans le monde entier et chaque juridiction possède ses propres lois et règlements. Chaque Lions club est autonome, entité indépendante responsable de sa propre gestion quotidienne, notamment du respect des lois applicables dans sa juridiction.

Le Lions Clubs International encourage vivement chaque Lions club travaillant avec des jeunes à se familiariser avec les lois et règlements nécessaires à cet égard et à se conformer à toute loi applicable. Tout Lion club est encouragé à consulter un juriste au sujet des obligations légales du club et des procédures de réponse aux allégations de mauvais traitement et de harcèlement.

Le respect des lois et réglementations locales est une obligation de tout Lion club. Le non-respect de ces lois et réglementations peut avoir de graves conséquences, y compris, mais sans s'y limiter, des sanctions en vertu des lois locales, la résiliation de la charte d'un club et la suspension d'activités.

Les mesures suivantes doivent être prises dès le signalement de mauvais traitements ou de harcèlement :

a) Protéger la jeune personne.

Prenez des mesures immédiates pour assurer sa santé et son bien-être et lui faire bénéficier, si nécessaire, de soins médicaux ou psychologiques. Pour des raisons de sécurité, la jeune personne ne doit pas être en contact ni en présence de l'auteur présumé des faits.

b) Signaler rapidement toute allégation aux autorités chargées de l'application de la loi.

Tout sentiment de bonne foi que toute loi a été violée doit être signalé immédiatement à l'autorité chargée de l'application de la loi appropriée (protection de l'enfance, services sociaux ou police locale). Dans certains pays et certaines juridictions locales, une telle signalisation des faits est requise par la loi. Tout interrogatoire lié à des allégations de violations des lois applicables doit être entièrement laissé aux forces de l'ordre. Chaque membre du Lions club doit coopérer avec les forces de l'ordre avant, pendant et après l'enquête.

c) Il doit être interdit à l'auteur présumé de contacter des jeunes.

L'auteur présumé des faits doit être éloigné de tout contact avec les participants au programme YCE jusqu'à ce que l'affaire soit résolue.

d) Maintenir la confidentialité et l'impartialité dans la mesure du possible.

Bien que la confidentialité ne puisse être garantie, l'identité et les coordonnées des personnes impliquées devraient être protégées au cours d'une enquête si cela est possible.

e) Tenir le LCI informé.

Si un organisme chargé de l'application de la loi dépose une plainte contre un membre du Lions club, veuillez rapidement nous en informer aux adresses youthexchange@lionsclubs.org et legal@lionsclubs.org.